Ransomware et DDoS : les deux font la paire

Comment accentuer la pression sur les victimes de *ransomwares* ? En recourant au déni de service.

On avait vu émerger cette tendance il y a quelques mois. Suncrypt fut le premier groupe cybercriminel à s'y inscrire officiellement, au sens où il avait ajouté une entrée « DDOS » dans la fiche de chacune des victimes listées sur son site « vitrine ».

> *After SunCrypt (thread: https://t.co/cbi0idOf5y) started (or better said, first did it publicly), now there is another ransomware gang that is threatening victim companies with DDoS...*
>
> *— MalwareHunterTeam (@malwrhunterteam) October 16, 2020*

Ragnar_Locker avait ensuite fait de même. REvil avait pour sa part reconnu « songer » à adopter le modèle.

Ce modèle, on le retrouve désormais aussi chez Avaddon. Avec, comme premier exemple, une PME polonaise dont le site est effectivement hors service à l'heure où nous écrivons ces lignes.

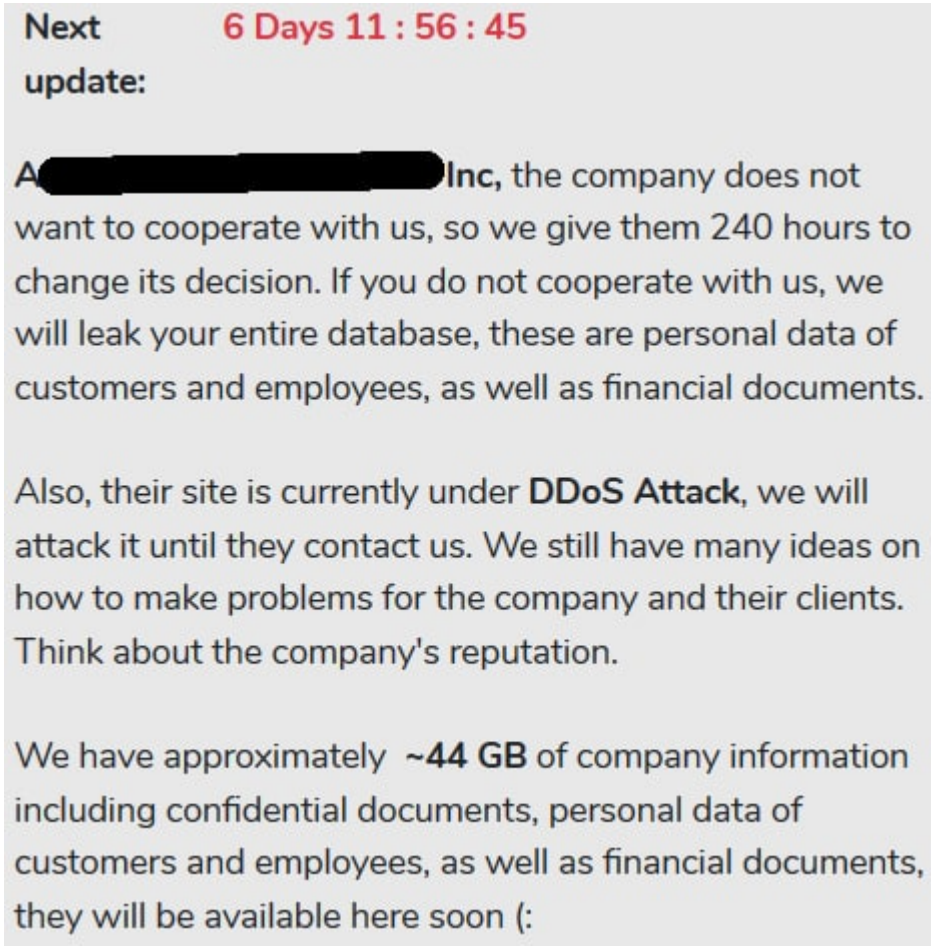

Sur la liste des victimes revendiquées d'Avaddon, il y a aussi une commune française : Marolles-sur-Brie (Val-de-Marne).
Voilà deux semaines que cette dernière a fait état d'une « cyberattaque sur ses systèmes d'information ». Survenue dans la nuit du 17 au 18 décembre 2020, elle est « de type rançongiciel » et « accompagnée d'une demande de rançon ».

La demande de rançon n'a visiblement pas donné suite. Des données ont en tout cas été publiées. Il y en a pour environ 20 Go, en deux archives, dont une en treize parties.

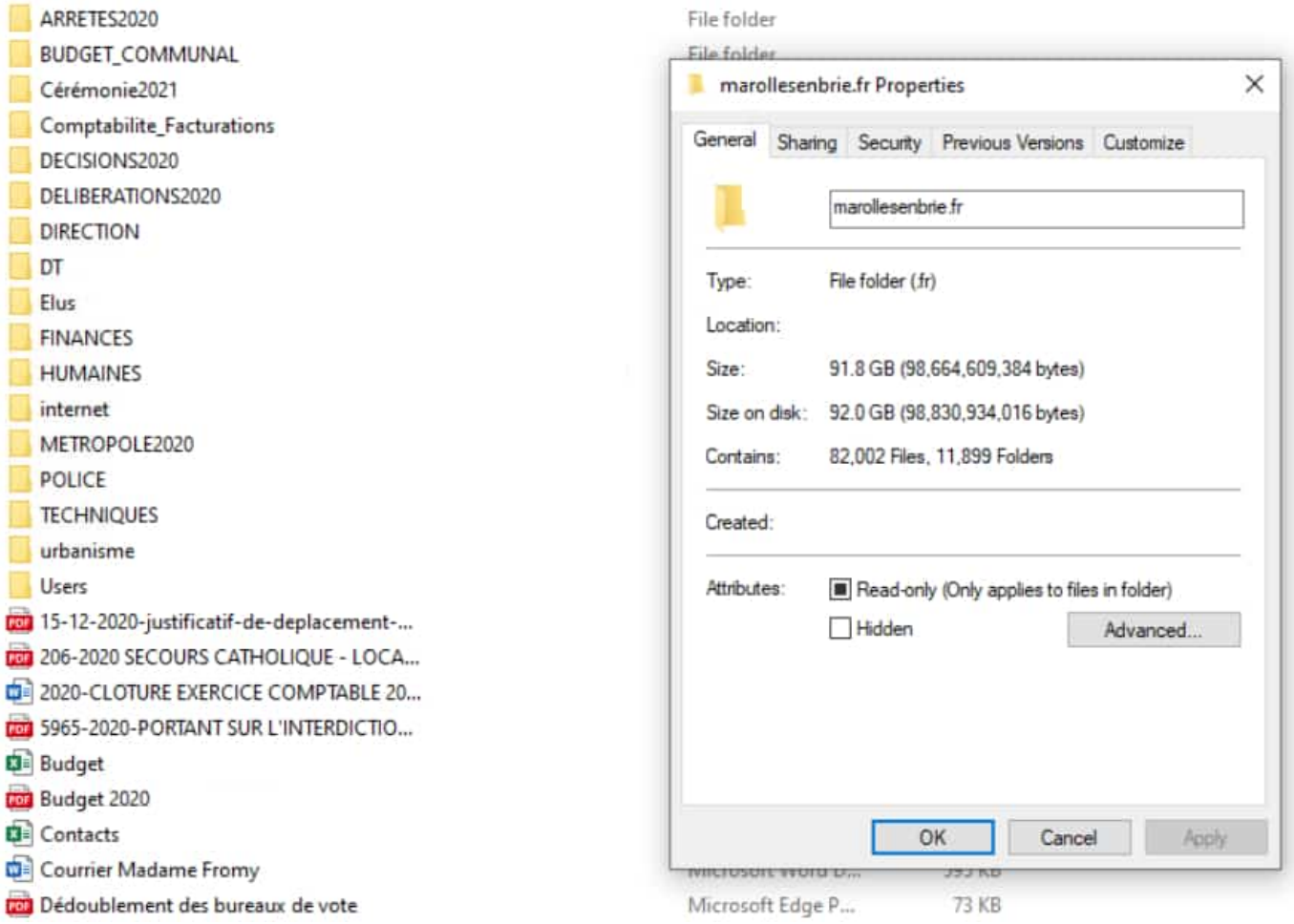

Certaines de ces données sont à caractère personnel. Elles concernent, entre autres, des recrutements d'agents municipaux. Apparaissent, pêle-même, des noms, des numéros de téléphone, des adresses postales ou encore des salaires.

Certaines données sont sensibles à d'autres titres. Par exemple, le plan envisagé pour le dispositif de sécurité d'un poste de police. En l'occurrence, celui que la commune a ouvert l'an dernier.

Illustration principale © Andrey Armyagov – shutterstock.com